



L'Europe des Services de Paiement Numériques

La stratégie européenne des paiements

Pour la prochaine décennie

Face aux menaces internationales et aux défis technologiques, marketing et financiers

Mardi 8 avril 2025

Programme journée



Amphithéâtre de l'Automobile Club de France, Place de la Concorde, Paris



Alexandra JOUR-SCHROEDER
DGA, Dⁿ Générale de la Stabilité
Financière, des Services
Financiers et de l'Union des
Marchés de Capitaux,
COMMISSION EUROPÉENNE

Bien que je regrette beaucoup de ne pas être parmi vous aujourd'hui à Paris, je tenais néanmoins à partager avec vous mon point de vue sur l'état des lieux des paiements au niveau de l'Union Européenne. J'aimerais dresser le bilan des avancées réalisées ces dernières années dans le domaine des paiements et esquisser les enjeux qui nous attendent.

Dans la stratégie de la Commission Européenne de 2020 sur les paiements de détail, nous avons clairement défini nos ambitions, nos objectifs et notre feuille de route pour un marché européen intégré des paiements de détail. Notre vision reste inchangée : permettre aux citoyens et aux entreprises en Europe de bénéficier d'un large choix de solutions de paiement rapides, sûres et abordables.

Nous avons également appelé à l'émergence des solutions européennes de paiements transfrontières. Depuis, des efforts considérables ont été déployés pour concrétiser les ambitions annoncées dans cette stratégie, notamment en matière de paiement instantané.

Nous avons également révisé la Directive sur les services de paiement et progressé sur des dossiers clés tels que l'euro numérique et l'élimination de la discrimination liée aux IBAN étrangers.

L'adoption du règlement sur le virement instantané constitue vraiment l'une des grandes réalisations du mandat précédent. Ce règlement permettra de rendre les paiements ultra rapides, accessibles à toutes et tous, et abordables. D'ici octobre 2025, les banques et prestataires de services de paiement devront proposer ce service à leurs clients sans aucune majoration de prix par rapport aux virements réguliers. Ils devront également proposer un service de vérification du bénéficiaire. L'obligation de réceptionner les virements instantanés et de mettre en œuvre la nouvelle approche en matière de filtrage pour l'application des sanctions est déjà entrée en vigueur.

Un autre jalon clé du dernier mandat de la Commission est la proposition de révision de la Directive sur les services de paiement, la fameuse PSD2. La troisième Directive sur les services de paiement, et aussi un règlement sur les services de paiement (qu'on appelle le PSR ou le RPS) ont été proposés par la Commission en juin 2023. Les discussions sont en cours au sein du Conseil sous présidence polonaise avec l'objectif d'aboutir à une approche générale avant la fin de ce semestre, afin d'entamer rapidement les trilogues avec le Parlement européen.

L'un des principaux points de discussion concerne la manière de prévenir la fraude, en particulier la distinction entre les opérations autorisées et les opérations non autorisées, ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents acteurs en cas de fraude. Nous travaillons avec le Conseil afin de parvenir à un accord qui permettrait d'engager les négociations en vue d'obtenir un accord final sur ce texte très important.

Nos propositions incluent également le règlement FIDA qui vise à étendre le principe de l'Open banking à d'autres acteurs du secteur financier. Une fois adopté, ce règlement permettra tant aux entreprises qu'aux particuliers de décider de partager un éventail plus large de données financières, au-delà des seules données relatives aux comptes de paiement. Ceci permettra de stimuler le développement des produits et des services nouveaux et innovants. Les trilogues ont commencé le 1er avril. Je tiens donc à confirmer que les rumeurs selon lesquelles la Commission pourrait retirer sa proposition étaient infondées.

L'euro numérique suscite à juste titre une attention légitime de la part de toutes les parties concernées, tant dans le secteur privé que public. Permettez-moi d'être claire : l'euro numérique n'a pas vocation à évincer les solutions de paiement développées déjà par le secteur privé, mais bien à les compléter et les soutenir, notamment en fournissant une infrastructure de paiement interopérable. Il pourrait également devenir un moteur de concurrence et d'innovation sur le marché européen des paiements. Les négociations déjà en cours avec les Etats membres portent notamment sur des points très importants : les limites de détention de l'euro numérique, la rémunération des prestataires de services et aussi la confidentialité des paiements. Bien que pas mal de questions demeurent concernant ce

projet, je pense que tout le monde peut s'accorder à reconnaître l'importance stratégique de l'euro numérique pour la souveraineté européenne dans le domaine des paiements.

Mesdames et Messieurs, les paiements sont au cœur des enjeux de la souveraineté. Dans le contexte géopolitique actuel, l'Europe se doit d'être visionnaire et ambitieuse dans ce domaine et j'appelle votre Forum à contribuer aux réflexions actuelles sur ce sujet.

Nous observons avec intérêt l'émergence des nouvelles initiatives de paiements européennes, qu'il s'agisse d'EPI et son nouveau portefeuille Wero dont nous saluons le succès initial, notamment en France, ou d'initiatives axées sur l'interopérabilité, comme par exemple le projet EuroPA en Espagne, au Portugal et en Italie.

Ces initiatives témoignent du dynamisme du marché des paiements et de la prise de conscience croissante par le marché de l'importance d'accroître notre souveraineté. Toutefois, nous devons veiller à ce que ces initiatives ne renforcent pas encore l'actuelle fragmentation du marché européen des paiements.

Une réflexion s'impose également sur l'avenir des réseaux nationaux de cartes. Beaucoup de ces réseaux nationaux voient leur part de marché diminuer par rapport aux réseaux internationaux. Quel est leur avenir, doivent-ils travailler ensemble, se regrouper ? Comment s'articuleront ils avec les initiatives de paiement que j'ai déjà mentionnées ?

Je suis convaincue que ces réseaux, qui restent très populaires dans leurs États membres, ont un avenir dans le paysage européen. Mais eux aussi doivent regarder au-delà de leurs frontières nationales et participer aux efforts européens de souveraineté.

Mesdames et Messieurs, le secteur des paiements reste un pilier essentiel pour la compétitivité et l'innovation en Europe. La Commission européenne est déterminée à créer un environnement favorable au développement des entreprises européennes de paiement pour qu'elles puissent se développer et fournir à nos citoyens les services de paiement les plus modernes du monde.

Je compte sur vous, Hervé, et sur vos membres pour poursuivre ces réflexions et participer activement à ces avancées.

Je vous souhaite une journée riche en échanges et je vous remercie de votre attention.